



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente
de la mission régionale
d'autorité environnementale
Hauts-de-France
à

Direction régionale de
l'environnement, de l'aménagement
et du logement
Unité départementale du Littoral

Lille, le 6 novembre 2018

Objet : **Demande d'autorisation temporaire d'exploiter une centrale d'enrobage à chaud
de la société Bouygues TP sur la commune de Calais (62)
Information sur un avis tacite de l'Autorité Environnementale**

N° d'enregistrement Garance : n° 2018 - 2843

Monsieur,

L'autorité environnementale a été saisie le 24 août 2018 pour émettre un avis sur le projet en objet.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'a été expressément produit dans le délai de deux mois suivant la saisine.

Je vous informe de l'absence d'observations de l'autorité environnementale sur le projet. Le présent courrier pourra être joint au dossier d'enquête publique.

Cette information sera publiée sur le site Internet de la MRAE Hauts-de-France.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée

La Présidente
de la mission régionale d'autorité environnementale
Hauts-de-France

Patricia Corrèze-Lénée

Copies : Préfecture de département du Pas-de-Calais